



POINTEUR LASER

Enjeu

Le pointeur laser manuel est populaire au Canada. Malheureusement, l'utilisateur ne connaît pas toujours les risques oculaires potentiels résultant de l'intensité lumineuse de l'appareil.

Le fait de fixer le faisceau laser pendant plus de 90 secondes ou d'observer ce faisceau à l'aide de jumelles peut causer des dommages oculaires permanents.

Contexte

Mise au point dans les années 1960, le laser se raffine sans cesse et envahit plusieurs aspects de nos vies. On l'utilise notamment dans des appareils médicaux d'avant-garde, des imprimantes de bureaux et lors de spectacles son et lumière.

Le laser est la source lumineuse la plus puissante que les scientifiques aient conçue à ce jour. Le faisceau lumineux émanant du pointeur manuel est au moins un million de fois plus brillant que l'ampoule électrique ordinaire.

Le mot laser est une abréviation de Light Amplification by Stimulated Emission of Radiation (amplification de la lumière par l'émission stimulée de rayonnement).

Inquiétudes Concernant le Pointeur Laser

Le pointeur laser est inoffensif lorsqu'on l'utilise avec prudence, mais il peut endommager les yeux si on fixe le faisceau pendant 90 secondes ou plus. Il suffit d'une fraction de seconde pour provoquer un éblouissement, un peu comme l'appareil photo dont l'éclair s'imprègne dans le champ de vision pendant quelques secondes pour ensuite s'estomper.

L'éblouissement est temporaire. L'œil retrouve son acuité au bout de quelques secondes et il n'y a pas d'effet à long terme. Toutefois, le fait de fixer un faisceau laser peut avoir de sérieuses répercussions. L'effet est pire si on fixe le faisceau à travers un télescope ou des jumelles. Le faisceau peut alors brûler une parcelle du globe oculaire ou provoquer l'éclatement d'un vaisseau sanguin sur la rétine, au fond de l'œil. Dans le pire des cas, la personne peut devenir aveugle.

Une Question de Gros Bon Sens

Le pointeur laser n'est pas un jouet. On doit l'utiliser avec prudence et aux fins prévues. À ce jour, le Canada ne dénombre aucun cas de dommages oculaires permanents liés au pointeur laser. Le gros bon sens et ces quelques conseils vous aideront à éviter tout risque de blessure :

- À l'achat du pointeur laser, choisissez celui dont l'étiquette indique clairement les risques potentiels. Lisez-les instructions avec soin et suivez-les à la lettre
- Choisissez un pointeur qui fonctionne uniquement lorsque vous exercez une pression des doigts
- Vous ne risquez pas de laisser l'appareil allumé par distraction
- Ne pointez jamais le faisceau laser vers quelqu'un et ne le fixez jamais
- Ne dirigez jamais le pointeur laser sur un miroir ou toute autre surface réfléchissante
- Ne laissez jamais le pointeur laser à la portée des enfants

Pour en savoir plus

Pour obtenir plus de renseignements, exprimer vos préoccupations ou signaler un incident relié B un pointeur laser, veuillez vous adresser au :

Santé Canada,
Direction générale de la santé
environnementale et de la
sécurité des consommateurs
Bureau de la protection contre
les rayonnements des produits
cliniques et de consommation|
6301B, 775, chemin Brookfield
Ottawa (Ontario) K1A 1C1
Tél. : (613) 954-6699

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Centre canadien d'hygiène et de
sécurité au travail
[http://www.ccohs.com/
oshanswers/phys_agents/
lasers.html](http://www.ccohs.com/oshanswers/phys_agents/lasers.html)
(en anglais seulement)